

Demande N° : L.2023.21880
Client : LABOCEA PLOUZANE
Bulletin n° : L.2023.21880-15

LABOCEA PLOUZANE
120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON
CS 10052
29280 PLOUZANE

Date de réception : 01/08/2023 12:23
Date de prélèvement :
Prélevé par : LE CLIENT
Méthode prélèvement :
Collecté par :

Echantillon: L.2023.21880-15-1 Nature échantillon: Algues
Lieu de prélèvement: # Nature du produit: Palmaria palmata-Dulse
Pays d'origine:
Référence : NT 055587

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Date d'analyse
---------	---------	----------	-------	----------------

Métaux-Minéraux

Arsenic inorganique (AsIII+AsV)	NF EN 16802	0.012	mg/kg de produit	07/08/2023
---------------------------------	-------------	-------	------------------	------------

Conclusion:

Commentaire:

La Roche sur Yon, le 10/08/2023

Lionel LUMET
Responsable technique
Micropolluants minéraux et
chimie alim. AA



Destinataires :

- LABOCEA PLOUZANE, 120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON, CS 10052, 29280 PLOUZANE

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2023.21880 Echantillon N° : L.2023.21880-15-1

Page : 1 / 1

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

Point de prélèvement :
Nature de l'échantillon : *Plamaria palmata - Dulse*
Date de prélèvement :
Type de prélèvement :

Remarque : Lot D322 - pêcheur : Aurélien Masson Zone de pêche : C34H10

Ech 1 : N.T 055587 - Dulse - D322
Date de début d'analyse : 07/07/2023

Paramètres	Méthodes	Normes	Résultats	Unités	Critères	LQ
ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES						
Matières Sèches	B Etuvage - Gravimétrie	NF EN 12880	38.1	%		
Iode	B ICP MS	NF EN 15111	29	mg/kg	<6000	1
POLLUANTS MINERAUX						
Cadmium	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	0.069	mg/kg MS	<0.50	0.050
Etain	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
Mercure	B Miné. Eau régale - AFS	CSOL-MO-0095	<0.1	mg/kg MS	<0.10	0.1
Plomb	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
ANALYSES SOUS-TRAITEES						
Rapport du (des) laboratoire(s) sous-traitant(s)			cf annexe n °A2274916			
ANALYSES ST - LEAV85 (ACCR. N°1-1064)						
Arsenic minéral		NF EN 16802	0.014	mg/kg MS		

Référence et limites de qualité issues:

Commentaire :

Arsenic minéral : l'analyse a été sous-traitée en raison d'une panne d'appareil.

Copie à :

Sites de LABOCEA : B : Brest-Plouzané - C : Combourg - F : Fougères - P : Ploufragan - Q : Quimper

AJND : Ajout non demandé

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à analyse, et le cas échéant au prélèvement si effectué par LABOCEA. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf celles fournies par le client (identifiées en italique) qui peuvent affecter la validité des résultats. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Résultats précédés du signe < correspondant aux limites de quantification (LQ). (ec) = en cours d'analyse - N/A = non analysé - NI = non interprétable - * = nombre estimé - PRESENCE = 1 à 2 colonies - 0 = non détecté - PNQ = présence non quantifiable en raison d'une flore interférente.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée aux résultats (incertitudes communiquées sur demande).

Laboratoire agréé par les ministères chargés de l'agriculture, de la santé et de l'environnement (voir site internet de ces ministères).

G.I.P LABOCEA

 120, avenue Alexis de Rochon BP 52 - CS 10052 - 29280 PLOUZANE - Tél : 02 96 69 02 10 - Fax : 02 98 34 11 01
 contact@labocea.fr - site internet : labocea.fr

COORDONNÉES DU CLIENT

Adresse

Algue Service
Z.A. de la Gare
29670 TAULE

MÉTHODE D'ESSAI

Description : Spectrométrie gamma en containers de géométrie normalisée. Détecteur semi-conducteur au germanium hyperpur refroidi à l'azote liquide. Efficacité relative de 22 à 26%. Résolution de 1,7 à 2,4 keV pour la raie à 1,33 MeV.

Normes appliquées

Exigences organisationnelles/techniques : NF EN ISO CEI 17025
Calcul des limites caractéristiques : NF ISO 11929:2010

ÉCHANTILLON ANALYSÉ : 021023A1

Prélèvement

Code prélèvement / Référence client : **Lot KR 302**
Date de prélèvement : **21/03/23 12:00**
Lieu de prélèvement : **Non précisé** **France**
Mode de prélèvement : **Pêche**
Prélevé par : Le client

Préparation avant analyse

Date de préparation : **02/10/23** Délai avant analyse (j) : **24,3**
Conditions de préparation : Rinçage, coupage et étuvage à 45°C - Mixage
Taux de matière sèche : **11,5%**
Préparé par : Manon CAVALIER

Analyse

Date de début de mesure : 26/10/23 16:53 Durée de comptage (s) : 59 020
Etat de l'échantillon analysé : Sec Masse analysée (g) : 49,31
Géométrie de comptage : Cylindre V1-20 Détecteur : C
Analyse dépouillée par : Stéphane PATRIGEON

Catégorie	Radionucléide	Energie (keV)	Détecté ?	Activité volumique/massique	Intervalle de confiance (1-γ=95%)			Incertitude -type relative	Seuil de décision (1-α=95%)	Limite de détection (1-β=95%)
					A ou < LD	Incertitude élargie	Limite inférieure			

RÉSULTATS À LA DATE DE DÉBUT DE MESURE (Unité : Bq/kg sec)

RADIO NUCLÉIDES NATURELS [2]										
Chaîne de l'uranium 238	Thorium 234 [3]	63,3	NON	< 25	-	-	-	-	12	25
	Radium 226 [4]	(351,9/609,3)	NON	< 4,4	-	-	-	-	2,1	4,4
	Plomb 214	351,9	NON	< 5,6	-	-	-	-	2,6	5,6
	Bismuth 214	609,3	NON	< 6,9	-	-	-	-	3,3	6,9
	Plomb 210 [3]	46,5	NON	< 20	-	-	-	-	10	20
Chaîne de l'uranium 235	Uranium 235	163,4	NON	< 10	-	-	-	-	5	10
Chaîne du thorium 232	Actinium 228	911,2	NON	< 15	-	-	-	-	7	15
	Plomb 212	238,6	NON	< 6,0	-	-	-	-	3,0	6,0
	Thallium 208	583,2	NON	< 6,7	-	-	-	-	3,3	6,7
Autres	Potassium 40	1 460,8	OUI	280	± 60	230	340	10%	40	80

RÉSULTATS À LA DATE DE PRÉLÈVEMENT (Unité : Bq/kg sec)

RADIO NUCLÉIDES NATURELS [2]										
	Béryllium 7	477,6	NON	< 170	-	-	-	-	83	173
RADIO NUCLÉIDES ARTIFICIELS										
	Césium 137	661,7	NON	< 1,6	-	-	-	-	0,8	1,6
	Césium 134	604,7	NON	< 2,7	-	-	-	-	1,3	2,7
	Cobalt 58	810,8	NON	< 13	-	-	-	-	6,0	12,6
	Cobalt 60	1 332,5	NON	< 2,1	-	-	-	-	1,0	2,1
	Manganèse 54	834,8	NON	< 2,7	-	-	-	-	1,3	2,7
	Antimoine 125	427,9	NON	< 4	-	-	-	-	2,0	4,2
	Cérium 144	133,5	NON	< 7	-	-	-	-	3	7
	Argent 110m	657,8	NON	< 5	-	-	-	-	2,4	4,9
	Américium 241 [3]	59,5	NON	< 1,1	-	-	-	-	0,5	1,1
	Iode 129 [3]	29,6	NON	< 0,9	-	-	-	-	0,4	0,9
	Ruthénium 106	621,9	NON	< 21	-	-	-	-	10	21

[1] Si le résultat est **inférieur au seuil de décision**, le radionucléide n'est pas détecté. Cela ne signifie pas qu'il est absent, mais la méthode de mesure permet de garantir à une forte probabilité (1-β) que s'il était présent, son activité ne dépasserait pas la limite de détection. Le résultat est exprimé sous la forme < LD.
Si le résultat est **supérieur au seuil de décision**, la probabilité que le radionucléide soit bien présent est forte (supérieure à 1-α). Le résultat le plus probable est A, et la probabilité est forte (égale à 1-γ) que le résultat soit compris entre la limite inférieure et la limite supérieure de l'intervalle de confiance. Le résultat est exprimé sous la forme **A ± b**.
b est l'incertitude élargie. Il s'agit d'une valeur exacte lorsque l'incertitude-type dépasse 25% (car dans ce cas l'intervalle de confiance est symétrique), et approximative lorsque l'incertitude-type ne dépasse pas 25% (car dans ce cas l'intervalle de confiance n'est pas exactement symétrique).

[2] Radionucléides existant à l'état naturel. Leur présence dans l'échantillon peut être naturelle ou liée à des activités humaines.

[3] S'agissant de raies gamma à basse énergie (< 100 keV), les résultats constituent des valeurs par défaut, compte tenu des phénomènes d'autoatténuation possibles au sein de l'échantillon.

[4] Le radium 226 est évalué à partir de ses descendants plomb 214 (raie à 351,9 keV) et le bismuth 214 (raie à 609,3 keV). Le comptage est réalisé à l'équilibre, c'est-à-dire plus de 21 jours après conditionnement de l'échantillon.

Commentaires :

Aucun radionucléide émetteur gamma n'a été détecté à l'exception du potassium 40, radionucléide naturel déjà mesuré dans vos échantillons d'algues par le passé

Manon CAVALIER

Responsable qualité

03/11/2023



Demande N° : L.2023.21880
Client : LABOCEA PLOUZANE
Bulletin n° : L.2023.21880-18

LABOCEA PLOUZANE
120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON
CS 10052
29280 PLOUZANE

Date de réception : 01/08/2023 12:23
Date de prélèvement :
Prélevé par : LE CLIENT
Méthode prélèvement :
Collecté par :

Echantillon: L.2023.21880-18-1 Nature échantillon: Algues
Lieu de prélèvement: # Nature du produit: Kombu royal
Pays d'origine:
Référence : NT 055614

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Date d'analyse
---------	---------	----------	-------	----------------

Métaux-Minéraux

Arsenic inorganique (AsIII+AsV)	NF EN 16802	0.027	mg/kg de produit	07/08/2023
---------------------------------	-------------	-------	------------------	------------

Conclusion:

Commentaire:

La Roche sur Yon, le 10/08/2023

Lionel LUMET
Responsable technique
Micropolluants minéraux et
chimie alim. AA



Destinataires :

- LABOCEA PLOUZANE, 120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON, CS 10052, 29280 PLOUZANE

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2023.21880 Echantillon N° : L.2023.21880-18-1

Page : 1 / 1

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

Point de prélèvement :
Type de prélèvement :
Nature de l'échantillon : *Laminaria saccharina - Kombu royal*
Date de prélèvement :

Remarque : Lot KR302 - pêcheur : Iain et Marielle

Ech 1 : N.T 055614 - Kombu royal - KR302
Date de début d'analyse : 07/07/2023

Paramètres	Méthodes	Normes	Résultats	Unités	Critères	LQ
ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES						
Matières Sèches	B Etuvage - Gravimétrie	NF EN 12880	37.0	%		
Iode	B ICP MS	NF EN 15111	587	mg/kg	<6000	1
POLLUANTS MINÉRAUX						
Cadmium	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<0.05	mg/kg MS	<0.50	0.050
Etain	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
Mercure	B Miné. Eau régale - AFS	CSOL-MO-0095	<0.1	mg/kg MS	<0.10	0.1
Plomb	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
ANALYSES SOUS-TRAITEES						
Rapport du (des) laboratoire(s) sous-traitant(s)			cf annexe n °A2274939			
ANALYSES ST - LEAV85 (ACCR. N°1-1064)						
Arsenic minéral		NF EN 16802	0.029	mg/kg MS		

Référence et limites de qualité issues:

Commentaire :

Arsenic minéral : l'analyse a été sous-traitée en raison d'une panne d'appareil.

Copie à :

Sites de LABOCEA : B : Brest-Plouzané - C : Combourg - F : Fougères - P : Ploufragan - Q : Quimper

AJND : Ajout non demandé

 Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à analyse, et le cas échéant au prélèvement si effectué par LABOCEA. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf celles fournies par le client (identifiées *en italique*) qui peuvent affecter la validité des résultats.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Résultats précédés du signe < correspondant aux limites de quantification (LQ), (ec) = en cours d'analyse - N/A = non analysé - NI = non interprétable - * = nombre estimé - PRESENCE = 1 à 2 colonies - 0 = non détecté - PNQ = présence non quantifiable en raison d'une flore interférente.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée aux résultats (incertitudes communiquées sur demande).

Laboratoire agréé par les ministères chargés de l'agriculture, de la santé et de l'environnement (voir site internet de ces ministères).

Validation scientifique par :

BOURHIS VALERIE Responsable technique

Validation administrative le : 11/08/2023 par :

Valérie BOURHIS

Responsable technique



Demande N° : L.2023.21880
Client : LABOCEA PLOUZANE
Bulletin n° : L.2023.21880-14

LABOCEA PLOUZANE
120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON
CS 10052
29280 PLOUZANE

Date de réception : 01/08/2023 12:23
Date de prélèvement :
Prélevé par : LE CLIENT
Méthode prélèvement :
Collecté par :

Echantillon: L.2023.21880-14-1 Nature échantillon: Algues
Lieu de prélèvement: # Nature du produit: Laitue de mer Ulva
Pays d'origine:
Référence : NT 055584

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Date d'analyse
---------	---------	----------	-------	----------------

Métaux-Minéraux

Arsenic inorganique (AsIII+AsV)	NF EN 16802	0.10	mg/kg de produit	07/08/2023
---------------------------------	-------------	------	------------------	------------

Conclusion:

Commentaire:

La Roche sur Yon, le 10/08/2023

Lionel LUMET
Responsable technique
Micropolluants minéraux et
chimie alim. AA



Destinataires :

- LABOCEA PLOUZANE, 120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON, CS 10052, 29280 PLOUZANE

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2023.21880 Echantillon N° : L.2023.21880-14-1

Page : 1 / 1

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr



RAPPORT D'ESSAIS n° 23070507072001

Edition n°1 du 11/08/2023

Page : 2/6

Remarque : Lot : LP305 - pêcheur : ALGA PLUS

Ech 1 : N.T 055584 - Laitue de mer - LP305

Paramètres	Méthodes	Normes	Résultats	Unités	Critères	LQ
------------	----------	--------	-----------	--------	----------	----

Arsenic minéral : l'analyse a été sous-traitée en raison d'une panne d'appareil.

Copie à :

Sites de LABOCEA : B : Brest-Plouzané - C : Combourg - F : Fougères - P : Ploufragan - Q : Quimper

AJND : Ajout non demandé

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à analyse, et le cas échéant au prélèvement si effectué par LABOCEA. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf celles fournies par le client (identifiées en italique) qui peuvent affecter la validité des résultats.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Résultats précédés du signe < correspondant aux limites de quantification (LQ). (ec) = en cours d'analyse - N/A = non analysé - NI = non interprétable - * = nombre estimé - PRESENCE = 1 à 2 colonies - 0 = non détecté - PNQ = présence non quantifiable en raison d'une flore interférente.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée aux résultats (incertitudes communiquées sur demande).

Laboratoire agréé par les ministères chargés de l'agriculture, de la santé et de l'environnement (voir site internet de ces ministères).

G.I.P LABOCEA

120, avenue Alexis de Rochon BP 52 - CS 10052 - 29280 PLOUZANE - Tél : 02 96 69 02 10 - Fax : 02 98 34 11 01

contact@labocea.fr - site internet : labocea.fr

Client : ALGUE SERVICE

Date de réception : 05/07/2023-Site de Brest

Référence :
Site de prélèvement :
Préleveur :
Point de prélèvement :
Nature de l'échantillon : *Ulva sp. Laitue de mer*
Date de prélèvement :
ALGUE SERVICE

ZAD DE BLOSCON

29680 ROSCOFF
Type de prélèvement :

Remarque : Lot : LP305 - pêcheur : ALGA PLUS

Ech 1 : N.T 055584 - Laitue de mer - LP305
Date de début d'analyse : 07/07/2023

Paramètres	Méthodes	Normes	Résultats	Unités	Critères	LQ
ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES						
Matières Sèches	B Etuvage - Gravimétrie	NF EN 12880	38.3	%		
Iode	B ICP MS	NF EN 15111	11	mg/kg	<6000	1
POLLUANTS MINÉRAUX						
Cadmium	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	0.053	mg/kg MS	<0.50	0.050
Etain	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
Mercure	B Miné. Eau régale - AFS	CSOL-MO-0095	<0.1	mg/kg MS	<0.10	0.1
Plomb	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
ANALYSES SOUS-TRAITEES						
Rapport du (des) laboratoire(s) sous-traitant(s)			cf annexe n °A2274915			
ANALYSES ST - LEAV85 (ACCR. N°1-1064)						
Arsenic minéral		NF EN 16802	0.11	mg/kg MS		

Référence et limites de qualité issues:

Commentaire :
Copie à :

Sites de LABOCEA : B : Brest-Plouzané - C : Combourg - F : Fougères - P : Ploufragan - Q : Quimper

AJND : Ajout non demandé

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à analyse, et le cas échéant au prélèvement si effectué par LABOCEA. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf celles fournies par le client (identifiées en italique) qui peuvent affecter la validité des résultats.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Résultats précédés du signe < correspondant aux limites de quantification (LQ). (ec) = en cours d'analyse - N/A = non analysé - NI = non interprétable - * = nombre estimé - PRESENCE = 1 à 2 colonies - 0 = non détecté - PNQ = présence non quantifiable en raison d'une flore interférente.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée aux résultats (incertitudes communiquées sur demande).

Laboratoire agréé par les ministères chargés de l'agriculture, de la santé et de l'environnement (voir site internet de ces ministères).

G.I.P LABOCEA

120, avenue Alexis de Rochon BP 52 - CS 10052 - 29280 PLOUZANE - Tél : 02 96 69 02 10 - Fax : 02 98 34 11 01

contact@labocea.fr - site internet : labocea.fr

Demande N° : L.2023.21880
Client : LABOCEA PLOUZANE
Bulletin n° : L.2023.21880-17

LABOCEA PLOUZANE
120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON
CS 10052
29280 PLOUZANE

Date de réception : 01/08/2023 12:23
Date de prélèvement :
Prélevé par : LE CLIENT
Méthode prélèvement :
Collecté par :

Echantillon: L.2023.21880-17-1 Nature échantillon: Algues
Lieu de prélèvement: # Nature du produit: Spaghettis de mer
Pays d'origine:
Référence : NT 055598

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Date d'analyse
---------	---------	----------	-------	----------------

Métaux-Minéraux

Arsenic inorganique (AsIII+AsV)	NF EN 16802	0.039	mg/kg de produit	07/08/2023
---------------------------------	-------------	-------	------------------	------------

Conclusion:

Commentaire:

La Roche sur Yon, le 10/08/2023

Lionel LUMET
Responsable technique
Micropolluants minéraux et
chimie alim. AA



Destinataires :

- LABOCEA PLOUZANE, 120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON, CS 10052, 29280 PLOUZANE

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associés à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2023.21880 Echantillon N° : L.2023.21880-17-1

Page : 1 / 1

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

Point de prélèvement :
Nature de l'échantillon : *Himantalia Elongata - Spaghetti de mer*
Date de prélèvement :
Type de prélèvement :

Remarque : Lot SP301 - pêcheur : Olivier Jonas, Christophe Menou - zone de pêche : C24H10

Ech 1 : N.T 055598 - Spaghetti de mer - SP301
Date de début d'analyse : 07/07/2023

Paramètres	Méthodes	Normes	Résultats	Unités	Critères	LQ
ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES						
Matières Sèches	B Etuvage - Gravimétrie	NF EN 12880	42.7	%		
Iode	B ICP MS	NF EN 15111	14	mg/kg	<6000	1
POLLUANTS MINÉRAUX						
Cadmium	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	0.1	mg/kg MS	<0.50	0.050
Etain	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
Mercure	B Miné. Eau régale - AFS	CSOL-MO-0095	<0.1	mg/kg MS	<0.10	0.1
Plomb	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
ANALYSES SOUS-TRAITEES						
Rapport du (des) laboratoire(s) sous-traitant(s)			cf annexe n °A2274938			
ANALYSES ST - LEAV85 (ACCR. N°1-1064)						
Arsenic minéral		NF EN 16802	0.042	mg/kg MS		

Référence et limites de qualité issues:

Commentaire :

Arsenic minéral : l'analyse a été sous-traitée en raison d'une panne d'appareil.

Copie à :

Sites de LABOCEA : B : Brest-Plouzané - C : Combourg - F : Fougères - P : Ploufragan - Q : Quimper

AJND : Ajout non demandé

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à analyse, et le cas échéant au prélèvement si effectué par LABOCEA. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf celles fournies par le client (identifiées en italique) qui peuvent affecter la validité des résultats.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Résultats précédés du signe < correspondant aux limites de quantification (LQ). (ec) = en cours d'analyse - N/A = non analysé - NI = non interprétable - * = nombre estimé - PRESENCE = 1 à 2 colonies - 0 = non détecté - PNQ = présence non quantifiable en raison d'une flore interférente.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée aux résultats (incertitudes communiquées sur demande).

Laboratoire agréé par les ministères chargés de l'agriculture, de la santé et de l'environnement (voir site internet de ces ministères).

G.I.P LABOCEA

120, avenue Alexis de Rochon BP 52 - CS 10052 - 29280 PLOUZANE - Tél : 02 96 69 02 10 - Fax : 02 98 34 11 01

contact@labocea.fr - site internet : labocea.fr

Demande N° : L.2023.21880
Client : LABOCEA PLOUZANE
Bulletin n° : L.2023.21880-16

LABOCEA PLOUZANE
120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON
CS 10052
29280 PLOUZANE

Date de réception : 01/08/2023 12:23
Date de prélèvement :
Prélevé par : LE CLIENT
Méthode prélèvement :
Collecté par :

Echantillon: L.2023.21880-16-1 Nature échantillon: Algues
Lieu de prélèvement: # Nature du produit: Wakamé
Pays d'origine:
Référence : NT 055591

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Date d'analyse
---------	---------	----------	-------	----------------

Métaux-Minéraux

Arsenic inorganique (AsIII+AsV)	NF EN 16802	0.010	mg/kg de produit	07/08/2023
---------------------------------	-------------	-------	------------------	------------

Conclusion:

Commentaire:

La Roche sur Yon, le 10/08/2023

Lionel LUMET
Responsable technique
Micropolluants minéraux et
chimie alim. AA



Destinataires :

- LABOCEA PLOUZANE, 120 AVENUE ALEXIS DE ROCHON, CS 10052, 29280 PLOUZANE

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2023.21880 Echantillon N° : L.2023.21880-16-1

Page : 1 / 1

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

Point de prélèvement :
Type de prélèvement :
Nature de l'échantillon : *Undaria pinatifida - Wakamé*
Date de prélèvement :

Remarque : Lot WB 300 - pêcheur : West Algue

Ech 1 : N.T 055591 - Wakamé - WB 300
Date de début d'analyse : 07/07/2023

Paramètres	Méthodes	Normes	Résultats	Unités	Critères	LQ
ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES						
Matières Sèches	B Etuvage - Gravimétrie	NF EN 12880	36.7	%		
Iode	B ICP MS	NF EN 15111	35	mg/kg	<6000	1
POLLUANTS MINÉRAUX						
Cadmium	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<0.05	mg/kg MS	<0.50	0.050
Etain	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
Mercuré	B Miné. Eau régale - AFS	CSOL-MO-0095	<0.1	mg/kg MS	<0.10	0.1
Plomb	B Miné. Eau régale - ICP/OES	NF EN ISO 11885 [M]	<1	mg/kg MS	<5.00	1.0
ANALYSES SOUS-TRAITEES						
Rapport du (des) laboratoire(s) sous-traitant(s)			cf annexe n °A2274919			
ANALYSES ST - LEAV85 (ACCR. N°1-1064)						
Arsenic minéral		NF EN 16802	0.011	mg/kg MS		

Référence et limites de qualité issues:

Commentaire :

Arsenic minéral : l'analyse a été sous-traitée en raison d'une panne d'appareil.

Copie à :

Sites de LABOCEA : B : Brest-Plouzané - C : Combourg - F : Fougères - P : Ploufragan - Q : Quimper

AJND : Ajout non demandé

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à analyse, et le cas échéant au prélèvement si effectué par LABOCEA. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf celles fournies par le client (identifiées en italique) qui peuvent affecter la validité des résultats.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Résultats précédés du signe < correspondant aux limites de quantification (LQ). (ec) = en cours d'analyse - N/A = non analysé - NI = non interprétable - * = nombre estimé - PRESENCE = 1 à 2 colonies - 0 = non détecté - PNQ = présence non quantifiable en raison d'une flore interférente.

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée aux résultats (incertitudes communiquées sur demande).

Laboratoire agréé par les ministères chargés de l'agriculture, de la santé et de l'environnement (voir site internet de ces ministères).

G.I.P LABOCEA

120, avenue Alexis de Rochon BP 52 - CS 10052 - 29280 PLOUZANE - Tél : 02 96 69 02 10 - Fax : 02 98 34 11 01

contact@labocea.fr - site internet : labocea.fr